

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
28 février 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 28

2025D011

**OBJET :**  
**05D. PLAN LOCAL**  
**D'URBANISME.**  
**RÉVISION ALLÉGÉE 3.**  
**APPROBATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

18/03/25

ID : 059-215904004-2025-0306-2025-0011



L'an deux mil-vingt-cinq, le six MARS à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Etaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. SERE Soarey Idriss - M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne - Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine - M. DELFLY Jean-Louis - M. ROBBE Jean-Pierre - Mme CAPPELLE Christiane — Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric - M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – M. TREDEZ Alain - Mme PENIN-CŒUR Thérèse — Mme CLINKEMAILLIE Colette — Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. DECREUS Christophe, **procuration** à M. SERE Soarey Idriss  
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien  
M. CITERNE Joël, **procuration** à ROBBE Jean-Pierre  
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine  
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

**ABSENT**

M. DELVOYE Philippe

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153.31 et suivants, R.153-12, L.103-3 et L.103-6,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Merville, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juillet 2017, et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée N°1 le 28 juin 2018, d'une modification simplifiée N°2 le 20 septembre 2018, d'une modification simplifiée N°3 le 13 juillet 2020, d'une modification simplifiée N°4 et N°5 le 22 février 2024, d'une modification de droit commun N°1 le 22 février 2024, d'une modification simplifiée N°7 le 28 mars 2024, d'une modification simplifiée N°6 le 13 juin 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2022 prescrivant la révision allégée N°3 du Plan Local d'Urbanisme et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2023, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet.

Vu la délibération du 13 juin 2024, décidant de suivre l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et de ne pas réaliser d'Evaluation Environnementale.

Vu la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 21 juin 2024.

Vu la décision N°E24000112/59 du Président du Tribunal Administratif de Lille en date du 30 octobre 2024 désignant Monsieur Michael DEREUX en qualité de Commissaire-Enquêteur, et de Madame Catherine JACQUART, en qualité de Commissaire-Enquêtrice suppléante ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 22 novembre 2024 soumettant la révision allégée N°3 du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;

.../...

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 18/03/25

ID : 059-215904004-20250306-2025D01-DE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

**OBJET : OSD. PLAN LOCAL D'URBANISME. RÉVISION ALLÉGÉE 3. APPROBATION**

Vu le dossier soumis à enquête publique de projet de révision allégée N°3 du PLU dont l'objet est :

- Changement de zonage (A vers UC) avec Orientation d'Aménagement et de Programmation, parcelles rue du Docteur Rousseau.

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 décembre 2024 au 23 janvier 2025 ;

Vu les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

Considérant que le PLU a été modifié pour prendre en compte les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport du Commissaire-Enquêteur. Les modifications apportées ont consisté en :

- Modification de la densité de logements sur l'OAP rue du Docteur Rousseau pour le faire passer à 22 logements à l'hectare au lieu de 15 logements à l'hectare.

Considérant que le projet de la révision allégée N°3 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux dispositions de l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Approuver la révision allégée N°3 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle annexée à la présente délibération ;
- Dire que le PLU approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Merville aux heures d'ouverture conformément à l'article L.153-22 du Code de l'Urbanisme ;
- Dire que la présente délibération sera affichée en Mairie pendant 1 mois et que mention sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département ;
- Dire que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs ;
- Dire que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du PLU révisé approuvé à Monsieur le Préfet de la Région des Hauts de France, Préfet du Nord, et Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque ;
- Dire que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire**

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**La Secrétaire de Séance**

Sandra BOULENGUER – PLÉ

